

QUINCIEUX



Métropole de Lyon

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2021

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
PREAMBULE	4
L'ECONOMIE DANS UN CONTEXTE DE CRISE SANITAIRE MONDIALE	6
RECESSION MONDIALE ET EUROPEENNE	6
PERSPECTIVES ECONOMIQUES INCERTAINES POUR FRANCE	7
LA LOI DE FINANCES POUR 2021	9
LES DOTATIONS DE L'ETAT	9
LA BAISSSE DES IMPOTS DE PRODUCTION	11
SIMPLIFICATION DE LA TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (TCFE)	12
AUTRES MESURES	12
SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION	13
LE CONTEXTE LOCAL	15
LA METROPOLE DE LYON	15
LES AUTRES STRUCTURES INTERCOMMUNALES	17
ANALYSE RETROSPECTIVE DES FINANCES COMMUNALES 2014-2019	19
SECTION DE FONCTIONNEMENT	19
RECETTES REELLES STABLES ENTRE 2015 ET 2020	19
EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2015-2020	22
SECTION D'INVESTISSEMENT	24
EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2015-2020	24
EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2015-2020	25
RESULTATS PREVISIONNELS DE CLOTURE 2020	30
SITUATION FINANCIERE DE QUINCIEUX FIN 2020	30
	30
PROSPECTIVE ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021	31
SECTION DE FONCTIONNEMENT	31
DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2021 EN BAISSSE	31
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021	33

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT	36
LES INVESTISSEMENTS PREVISIONNELS 2021	38
LA DETTE COMMUNALE	38
L'ENCOURS DE LA DETTE	38
PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE	39
LE POIDS DE LA DETTE AU SEIN DU BUDGET	40
<u>PROSPECTIVE 2022-2026</u>	<u>40</u>
<u>CONCLUSION</u>	<u>43</u>

PREAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) prévu par l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales est une étape impérative avant l'adoption du budget dans les communes de 3 500 habitants et plus.

Il doit depuis la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), faire l'objet d'un rapport, soumis au vote du Conseil Municipal.

Il doit être adopté dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget afin de permettre aux élus de prendre connaissance des grandes orientations du budget.

Le contenu de ce ROB est précisé dans l'article D2312-3 du CGCT :

« A. – Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 comporte les informations suivantes :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

[B. – mentions relatives aux communes de 10 000 habitants et plus]

C. – Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 est transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen. »

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 du 22 janvier 2018 en son II de l'article 13 a précisé qu'il devait également être traité de

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement
 - L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.
- Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

L'ECONOMIE DANS UN CONTEXTE DE CRISE SANITAIRE MONDIALE

RECESSION MONDIALE ET EUROPEENNE

Les perspectives **mondiales** 2020 établies en amont de la crise sanitaire prévoyaient déjà une décélération de la croissance mondiale en raison notamment de la tension entre les Etats-Unis et la Chine.

La crise sanitaire a finalement conduit à une crise économique avec une récession de l'ordre de 4.2 à 4.3 %. Le rebond initialement prévu pour le second semestre 2020 a été stoppé par les nouvelles mesures de restriction mises en place par les états.

Pour l'OCDE et la Banque mondiale, l'année 2021 devrait connaître une croissance de 4 % si les campagnes vaccinales sont massives.

Début 2021, la situation est encore très incertaine.

L'Europe a mis en place des mesures de soutien importantes notamment via un plan de relance européen qui devrait atténuer l'impact de la crise sanitaire sur l'économie.



La BCE (Banque Centrale Européenne) estime le recul du PIB européen à 7.3 % en 2020 et a revu à la baisse sa prévision de croissance pour 2021. Initialement prévu autour de 5 % il a été ramené à 3.90 % en décembre 2020.

Deux scénarios sont envisagés :

- dans le meilleur des cas, le PIB européen retrouve sa valeur d'avant crise fin 2021
- dans une situation plus dégradée (prolongation de l'épidémie, retard dans les plans de vaccinations, ...) le PIB serait en 2023 de 2 % en dessous de sa valeur d'avant crise.

PERSPECTIVES ECONOMIQUES INCERTAINES POUR FRANCE

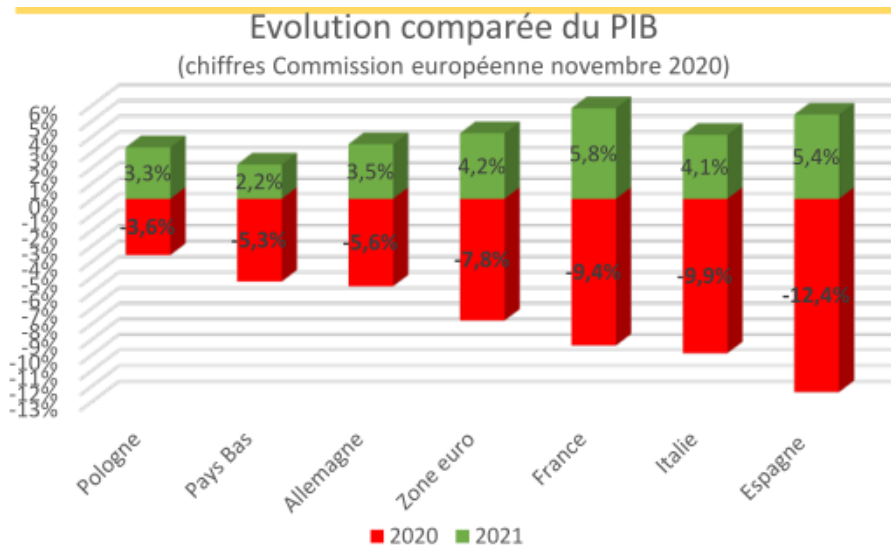
Accusé de réception en préfecture
069-216901637-20210309-d202107-DE
Date de télétransmission : 11/03/2021
Date de réception préfecture : 11/03/2021

Les différents observateurs français ne s'accordent pas sur les chiffres 2020 et 2021.

La tendance est en revanche similaire : chute très importante du PIB (plus importante qu'en 2008-2009 lors de la crise des subprimes) puis une reprise en 2021.

Début 2021, la contraction 2020 du PIB national serait de 8.30 % ce qui est légèrement inférieur aux prévisions initiales (fin 2020). Toutefois, ce résultat est historique car il est le plus important depuis la seconde guerre mondiale.

La France fait partie des pays les plus impactés par le recul de son PIB.



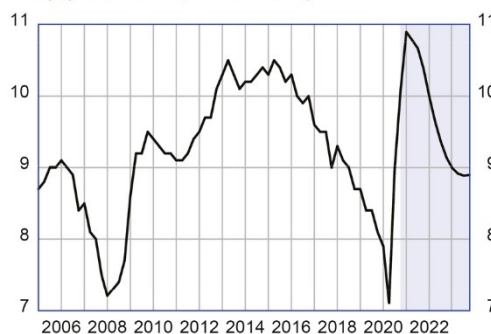
Document extrait de la journée relative à la loi de finances 2021 – CNFPT – 28/01/2021

Dans un contexte de réussite du plan vaccinal, la croissance en 2021 devrait s'établir autour de 5 à 6 %.

Le niveau d'avant crise ne serait pas retrouvé avant mi 2022.

Graphique 13 : Taux de chômage

(BIT, en % de la population active, France entière)



Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2020, projections Banque de France sur fond bleuté.

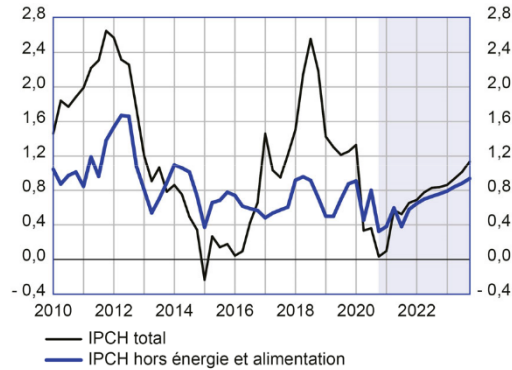
2021 serait également marquée par une augmentation assez nette du nombre de demandeurs d'emploi notamment en raison de l'arrêt des mesures de chômage partiel et d'aides aux acteurs économiques.

Extrait publications Banque de France décembre 2020

L'inflation prévisionnelle pour 2021, selon la Banque de France, pourrait se situer autour de 0.50 % comme en 2020 avant de remonter légèrement en 2022 (0.8 %) et 2023 (1%)

Graphique 14 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2020, projections Banque de France sur fond bleuté.

Extrait publications Banque de France décembre 2020

Pour accompagner le monde économique, l'Etat a mis en place, en sus des mesures européennes, des aides dans différents domaines : garantie d'emprunt, soutien de trésorerie, chômage partiel, ...

Un plan de relance sur 2021 et 2022 de 100 milliards d'euros a également été initié. Il s'organise autour de 3 piliers :

- la compétitivité et l'innovation
- la transition écologique et environnementale
- la cohésion sociale et territoriale

Ce plan concerne pour une bonne partie les collectivités locales qui constituent un relais important pour la relance de l'économie par les projets qu'elles peuvent porter.

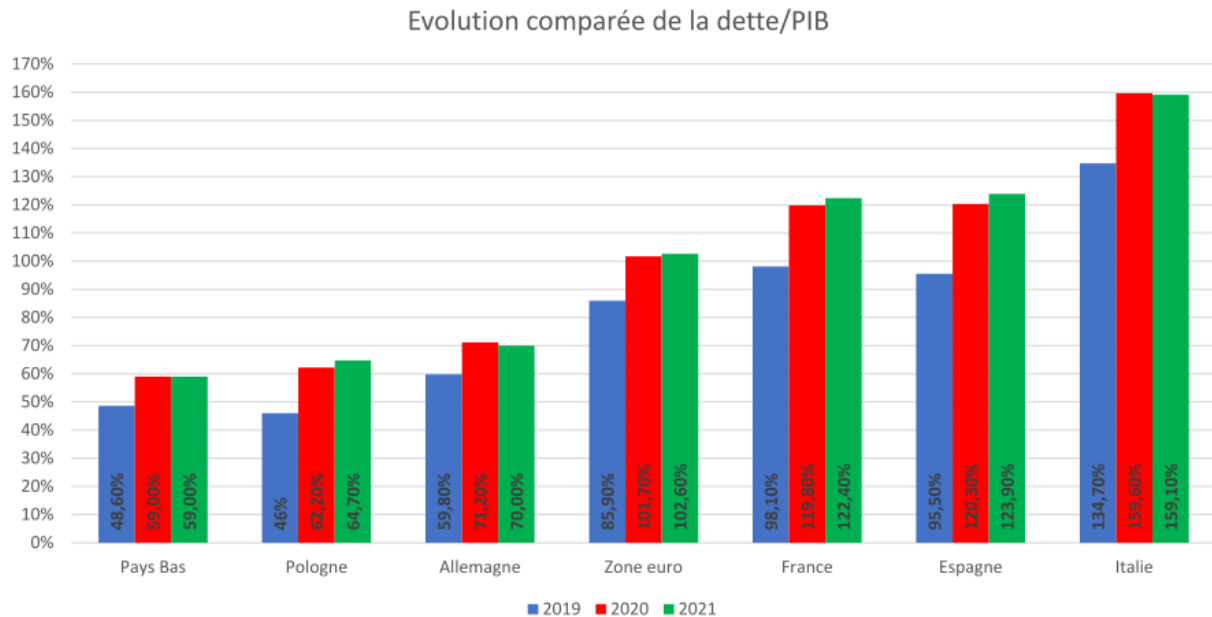
Plan "France Relance" 2021-2022

Axe 1 Compétitivité et innovation	34 Mds
Baisse des impôts de production	
Programme d'investissements d'avenir	
Fonds propres pour les entreprises	
Soutien à l'investissement des entreprises	
Axe 2 Transition écologique et environnementale	30 Mds
Plan transports	
Rénovation écologique des bâtiments	
Energie et industrie	
Transition dans l'agriculture	
Axe 3 Cohésion sociale et territoriale	36 Mds
Emploi et compétences	
Investissements dans le cadre du Ségur de la Santé	
Soutien à l'investissement des collectivités locales	
Recherche pour l'enseignement supérieur	
Coût total	100 Mds

Sources : PLF 2021, Natixis

Beaucoup de collectivités territoriales ont également été impactées par la crise et par les mesures de soutien qu'elles ont pu mettre en place à côté de celles de l'Etat ; mais également par une contraction de leurs recettes fiscales ou issues de la vente de leurs services.

Les aides accordées ont pour conséquence une augmentation de la dette publique. Cette dernière est très fortement marquée pour la France en regard d'autres états européens.



Document extrait de la journée relative à la loi de finances 2021 – CNFPT –
28/01/2021

Il faut aussi retenir que les règles de convergences ont été suspendues par l'Union Européenne en raison de la crise. Il faudra donc à nouveau respecter, dans un futur proche, les critères définis par le traité de Maastricht et notamment le respect des 3 % maximum de déficit public.

LA LOI DE FINANCES POUR 2021

LES DOTATIONS DE L'ETAT

L'enveloppe des concours de l'Etat est en hausse de 5.2 % en 2021 par rapport 2020 en raison notamment du dynamisme du FCTVA (investissements importants des collectivités locales).

La DGF est globalement stable mais n'aura pas d'impact pour Quincieux qui n'en percevra toujours pas en 2021.

Les dotations de solidarité rurale (DSR) et urbaine (DSU) seront chacune abondées de 90 millions d'euros.

Les dotations de soutien à l'investissement local (DPV Dotation d'équipement de la ville, DETR Dotation d'équipement des territoire ruraux, DSIL Dotation de soutien à l'investissement local) sont en hausse.

Extrait « support à la préparation du Dob 2021 », caisse d'épargne

A périmètre courant	LFI 2021 (milliers €)	LFI 2020 (milliers €)	Evolution LFI 2021 / LFI 2020
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	26 758 368	26 846 874	-0,3%
Dotation spéciale pour le logement des instituteurs (DSI)	6 694	8 250	-18,9%
Dotation de compensation des pertes de bases de CET et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	50 000	50 000	0,0%
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	6 546 000	6 000 000	9,1%
Compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	539 633	2 669 094	-79,8%
Dotation élu local (DEL)	101 006	93 006	8,6%
Collectivité territoriale de Corse	62 897	62 897	0,0%
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)	465 890	466 980	-0,2%
Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)	326 317	326 317	0,0%
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	661 186	661 186	0,0%
Dotation globale de construction et d'équipement scolaire (DGES)	2 686	2 686	0,0%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	2 905 214	2 917 964	-0,4%
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	413 004	451 254	-8,5%
Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle (DUCSTP)	0	0	-
Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants	4 000	4 000	0,0%
Dotation de compensation liée à la départementalisation de Mayotte	107 000	107 000	0,0%
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires	6 822	6 822	0,0%
Dotation de garantie des reversements des FDPTP	284 278	284 278	0,0%
Compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement de transport	48 021	48 021	0,0%
PSR au profit de la collectivité territoriale de Guyane	27 000	27 000	0,0%
PSR au profit des régions au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage	122 559	122 559	0,0%
PSR au profit de la Polynésie Française	90 552	90 552	0,0%
Soutien exceptionnel de l'Etat au profit du bloc communal confronté à des pertes de recettes fiscales et domaniales du fait de la crise sanitaire	510 000	-	NC
Compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels	3 290 000	-	NC
Compensation des communes et EPCI contributeurs au FNGIR subissant une perte de base de CFE	900	-	NC
PSR exceptionnel de compensation du Fonds national de péréquation des DMTO	60 000	-	NC
PSR exceptionnel pour les collectivités territoriales et des groupements de communes qui procèdent à l'abandon ou à la renonciation définitive de loyers	10 000	-	NC
TOTAL	43 400 027	41 246 740	5,2%

Nota : l'automatisation du versement du FCTVA reporté depuis deux exercices entre en vigueur de manière progressive à compter de 2021.

Ce nouveau mécanisme n'impactera pas le taux ni la fréquence de versement (n+2 pour Quincieux) mais se fera de manière informatisée à partir des réalisations budgé-

taires constatées. Actuellement les collectivités doivent réaliser une déclaration papier et attendre la prise en charge avant qu'il soit versé. A compter de la réforme, seule une déclaration pour des opérations spécifiques sera nécessaires.

Quincieux bénéficiera de cette mesure à compter de l'exercice 2023.

Cette réforme est également l'occasion d'élargir l'assiette des dépenses éligibles : dépenses en nuage (taux 5.6%), bâtiments construits par les collectivités mais mis à la disposition des tiers, travaux sur l'éclairage public, ...

Le FCTVA est une compensation au taux de 16.404 %° de la TVA supportée par les collectivités et non un remboursement de la TVA.

LA BAISSSE DES IMPOTS DE PRODUCTION

Afin de soutenir la relance de l'économie, l'Etat a décidé de baisser de 10 milliards les impôts de production.

Ainsi en 2021

- le taux de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) sera réduit de moitié. La part régionale de la CVAE est également supprimée.
- la plafonnement de la CET (Contribution Economique Territoriale, ex taxe professionnelle) est également abaissé de 2 % à 3 % de la valeur ajoutée
- la valeurs locatives des établissements industriels est divisée par deux ce qui impacte le produit du foncier bâti du bloc communal. La perte sera compensée par une dotation de l'Etat sur la base des taux gelés de 2020.

Ces mesures vont beaucoup impacter les finances des régions, des intercommunalités et, en ce qui concerne le territoire, la Métropole de Lyon qui sont les bénéficiaires de ces impôts. Les concours que ces collectivités accordent à la Commune pourraient donc diminuer.

Quincieux sera concerné par la baisse des valeurs locatives des locaux industriels au titre de la taxe sur le foncier bâti. Les bases de ce foncier représentent au 31/12/2020 1 492 599 € soit un peu plus de 27 % des bases totales du foncier bâti.

Cette mesure devrait, a priori, ne pas impacter les ressources locales dans la mesure où l'Etat s'est engagé à compenser la perte de recettes. Elle constitue malgré tout une source d'inquiétude car de nombreuses compensations sont entrées au fil des années dans l'enveloppe normée des concours de l'Etat. Elles ont parfois été écrêtées.

Ces mesures sont pérennes et ne s'appliqueront pas uniquement durant la crise actuelle. Elles font l'objet de critiques de la part de l'Europe.

SIMPLIFICATION DE LA TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ (TCCFE)

Actuellement cette taxe (dont bénéficie Quincieux) comprend une part nationale et une part « locale » (département, EPCI, communes).

Elle est assise sur le volume d'électricité consommée par les particuliers et les professionnels. Le tarif n'est pas le même selon qu'il s'agit de la part nationale ou « locale ».

Pour simplifier ce mécanisme, il est prévu d'harmoniser les tarifs au niveau national et de simplifier la collecte qui sera désormais faite au sein d'un guichet unique de la Direction Générale des Finances Publiques.

Calendrier de la mise en œuvre

- 1^{er} janvier 2021 : alignement des dispositifs juridiques des 3 sous taxes et du tarif de la TDCFE sur le tarif maximum, et début d'harmonisation du tarif de la TCCFE
- 1^{er} janvier 2022 : transfert de la gestion des TICFE et TDCFE à la DGFIP et nouvelle étape d'harmonisation du tarif de la TCCFE
- 1^{er} janvier 2023 : transfert de la gestion de la TCCFE à la DGFIP et finalisation de l'harmonisation du tarif de la TCCFE pour atteindre le tarif maximum

Cette taxe qui prendra le nom de TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité) représente 80 000 € pour le budget communal. Ce produit ne devrait pas être impacté par la réforme compte tenu du coefficient actuellement appliqué (8.5 pour 4 au minimum).

La réforme conduira à une augmentation du prix de l'électricité pour certains consommateurs.

AUTRES MESURES

Décalage d'un an pour la mise en place du compte financier unique (CFU)

Depuis 2020, les collectivités peuvent expérimenter ce dispositif qui vise à fusionner le compte administratif (comptabilité du maire) et le compte de gestion (comptabilité du comptable). Pour les collectivités qui pouvaient se porter candidates en 2020, l'expérimentation est reportée à 2021 et pour celles qui devaient débiter en 2022.

Un bilan doit être réalisé en 2023 avant une éventuelle extension.

Il est à noter que ce dispositif impose de passer de la nomenclature M14 (en ce qui concerne Quincieux) à la M 57. Cette nouvelle norme comptable se rapproche du Plan Comptable Général et impose de nouvelles règles comptables.

Transfert de la gestion des taxes d'urbanisme à la DGFIP

La taxe d'aménagement, la redevance d'archéologique préventive seront désormais gérées par les Finances Publiques et non plus par les Directions Départementales des Territoires (DDT).

Clause de sauvegarde des recettes fiscales et domaniales des communes et des EPCI

La troisième loi de financement rectificative pour 2020 a mis en place un système de compensation pour les collectivités concernées. Il est reconduit pour 2021.

Quincieux ne devrait pas être concernée car les pertes sont peu importantes en 2020.

Etalement des dépenses liées au covid

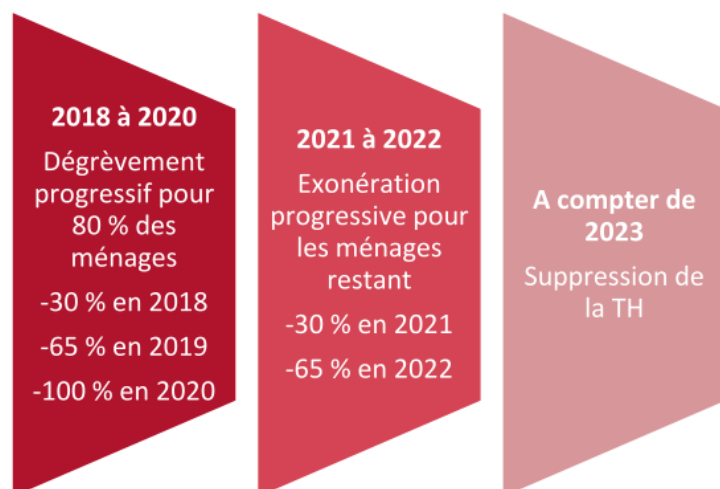
Cette troisième loi de finances rectificative a également donné la possibilité aux collectivités qui le souhaitent d'étaler les dépenses exceptionnelles générées par le covid (nettoyage, masques, acquisition de matériel de protection, aménagement des locaux pour accueillir le public, soutien économique, surcoût aux contrats de commande publique, ...) afin de lisser l'impact de ces dépenses.

Les dépenses supplémentaires, ayant été intégrées dans l'exécution du budget 2020 via des décisions modificatives, ne nécessitent pas de recourir à ce dispositif.

SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION

La Commune ne perçoit plus de taxe d'habitation depuis l'exercice 2020. Les ménages encore soumis à cette taxe ont versé leurs contributions à l'Etat.

A compter de 2021, il y a une sortie progressive des 20 % des ménages qui sont encore assujettis à la TH selon le calendrier suivant :



En 2023, la taxe d'habitation n'existera plus que sur les logements vacants et sur les résidences secondaires.

A compter de 2021, les communes reçoivent en contrepartie de la TH **la part départementale sur le foncier bâti** affectée d'un coefficient correcteur dit « coco ». Ce coefficient permettra de corriger une éventuelle surcompensation par un écrêtement du produit supplémentaire perçu.

Ce produit écrêté est reversé aux communes sous compensées. Ce produit écrêté ne compense pas intégralement les produits supprimés. L'Etat est donc contraint d'abonder mais son budget actuel et ceux à venir ne lui permettront pas de soutenir cette mesure.

Les EPCI et les départements (la Métropole en ce qui nous concerne) sont dotés d'une fraction de TVA.

D'après les premiers chiffres communiqués par la DGFiP (Ministère des Finances) en 2019 Quincieux se retrouverait surcompensée suite à la réforme.

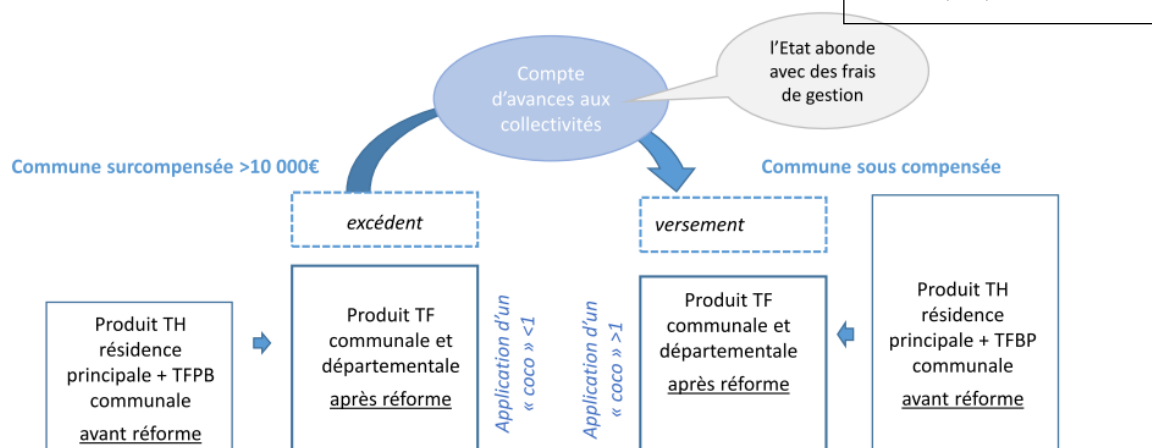
Avant la réforme			Après la réforme			
Ressource de taxe d'habitation ¹	Produit de foncier bâti communal	Ressource de taxe d'habitation et produit de foncier bâti communal	Produit de foncier bâti départemental transféré à la commune	Produit de foncier bâti communal après transfert	Coefficient correcteur	Produit du foncier bâti après application du coefficient
(1)	(2)	(1+2)	(3)	(2+3)	(1+2)/(2+3)	(4)
290 557	395 243	685 800	617 208	1 012 451	0,67736611451	685 800

Les chiffres figurant dans le tableau ci-dessus donnent une tendance mais ne correspondent pas aux produits perçus en 2018 ni à ceux estimés en 2021. Les simulations effectuées en 2021 conduiraient à l'établissement d'un coefficient autour de 0.62.

Contrairement à ce qui avait été fait lors de la réforme de la Taxe Professionnelle avec la mise en place du FNGIR, le « coco » ne bougera pas. En revanche il sera tenu compte de la revalorisation des bases communales.

A ce jour, les Collectivités ont encore peu de détails sur ces modalités de revalorisation.

Détail du mécanisme



Une clause de revoyure est prévue dans 3 ans.

Cette suppression de la Taxe d'Habitation impacte plusieurs autres impôts

- La taxe de l'audiovisuel qui sera prochainement réformée devrait être adossée à l'avis d'impôt sur le revenu
- La taxe GEMAPI avait pour assiette la TH, le FB, foncier non bâti (FNB) et cotisation foncière des entreprises (CFE). Du fait de la suppression de la TH elle impactera plus fortement les trois autres impôts

L'ensemble de cette réforme devrait être suivie par une révision des valeurs locatives cadastrales.

Nota : le taux de TH retenu pour la réforme sera celui de 2017 ce qui n'a pas d'impact pour Quincieux car le taux des impositions locales n'a pas varié sur la période de référence

Cette réforme sera très importante pour Quincieux dans la mesure où la Commune devrait rentrer dans le dispositif de la loi SRU en matière de logements sociaux en 2022. En effet, les logements sociaux peuvent être exonérés jusqu'à 30 ans de la taxe foncière. **Les besoins en services vont croître sans que la Commune ne puisse bénéficier d'un pouvoir fiscal pour les financer.**

LE CONTEXTE LOCAL

LA METROPOLE DE LYON

Le débat d'orientation budgétaire de la Métropole a eu lieu le 14 décembre 2020.

L'année 2020 est marquée par un recul des recettes de fonctionnement principalement en raison de la crise sanitaire. Le recul est important sur les droits de mutation (-20 %), sur les produits issus des impôts et taxes perçus auprès des entreprises (CFE, taxe de séjour, ...) ou encore sur le péage du boulevard périphérique nord.

Ainsi les recettes devraient passer, pour le budget principal, de 2 782 millions d'euros en 2019 à 2 585 millions d'euros en 2020.

Les dépenses 2020 ont augmenté sensiblement passant de 2 296 millions d'euros à 2 346 millions d'euros. Cette évolution est due aux mesures mises en œuvre pour soutenir le monde économique, associatif, pour l'acquisition de masques, gel, ...

En conséquence, le budget 2021 devrait être construit en tenant compte du contexte incertain (économie, recul de la fiscalité d'entreprise, ...), d'une augmentation des besoins sociaux et des projets du nouvel exécutif (mise en place d'un « revenu de solidarité jeunes 18 à 25 ans », modification de la politique rh et la transition écologique).

L'autofinancement 2020 de la Métropole sera très inférieur à celui des exercices précédents (inférieur à 300 millions d'euros alors qu'il se situait depuis la création de la Métropole entre 400 et 500 millions d'euros) ce qui devrait la conduire à une priorisation plus forte sur les choix en matière d'investissement.

Le budget a été adopté le 25 janvier 2021

La nouvelle PPI (Programmation pluriannuelle d'investissement) 2021-2026 a été adoptée lors du conseil métropolitain du 25 janvier 2021. Elle est développée autour de 25 thématiques regroupées en 9 axes d'actions.

Axe	Thématique	Montants totaux arbitrés 2021-2026	
Environnement, Energie, Agriculture, Eau et déchets	Cycle de l'Eau	270,0 M€	517,0 M€
	Cycle des déchets	145,0 M€	
	Agriculture et alimentation	10,0 M€	
	Environnement et prévention des risques	30,0 M€	
	Transition énergétique	25,0 M€	
	Espaces naturels, nature en ville et Parcs métropolitains	37,0 M€	
Santé, social éducation et cadre de vie	Education	247,0 M€	335,0 M€
	Culture	23,0 M€	
	Santé et autonomie, protection de l'enfance et de la famille	60,0 M€	
	Vie associative et politiques sportives	5,0 M€	

Déplacements et mobilités actives, intermodalités, voirie	Accompagnement des projets SYTRAL		
	Gestion du domaine public et des ouvrages d'art	239,0 M€	579,9 M€
	Intermodalités, ferroviaire et logistique urbaine	46,0 M€	
	Métropole cyclable et apaisée	200,0 M€	
Développement éco, emploi, universités et recherche, tourisme, SI	Coopération européenne et partenariale / Tourisme	13,2 M€	392,2 M€
	Développement économique, emploi et insertion	220,0 M€	
	Développement numérique	85,0 M€	
	Enseignement supérieur et Recherche	74,0 M€	
Urbanisme	Opérations d'urbanisme	939,6 M€	944,6 M€
	Cimetières	5,0 M€	
Habitat	Rénovation du parc existant, lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique	119,1 M€	518,1 M€
	Offre nouvelle d'habitat abordable, logement social et spécifique	399,0 M€	
Patrimoine & Moyens généraux		98,5 M€	98,5 M€
Participations partenaires		15,0 M€	15,0 M€
Enveloppes territorialisées		200,0 M€	200,0 M€
TOTAL		3 600,5 M€	

Accusé de réception en préfecture
069-216901637-20210309-d202107-DE
Date de télétransmission : 05/04/2021
Date de réception en préfecture : 11/03/2021

Les investissements à venir, compte tenu de la baisse de l'autofinancement, seraient financés, pour partie, par la souscription de nouveaux emprunts qui ne remettraient pas en question le plafond national de référence de désendettement pour la Métropole de Lyon fixé à 10 ans.

Quincieux faisant partie de la Métropole l'ensemble des décisions et trajectoires actées impacteront la vie de la Collectivité.

Pour l'année 2021, Quincieux est attente de la régularisation relative aux reversements de la Taxe d'aménagement effectués par la Métropole de Lyon. Depuis 2 ans, les reversements sont forfaitaires car il semble qu'il y ait eu une confusion entre la part départementale et la part communale (7 641.08 €).

Par ailleurs, la loi de finances pour 2020 avait prévu une modification des critères de répartition de la DSC (Dotation de Solidarité Communautaire). Compte tenu du contexte 2020, la redéfinition des critères n'a pu être réalisée. La Commune pourrait voir sa DSC modifiée (215 € actuellement).

LES AUTRES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Quincieux participe également

- au **Syndicat mixte des Plaines et Monts d'Or**. La structure pourrait compter un membre de plus (Champagne au Mont d'Or). La contribution de Quincieux serait constante. Pour mémoire, la contribution 2020 a été de 11 545 €.
- au **Sigerly** : la contribution est fiscalisée
- au **Syndicat de Gendarmerie** : la contribution devrait augmenter légèrement afin de tenir compte des travaux de rénovation de la caserne. Ils sont estimés à 174 600 € et

pris en charge à 22 % par les communes membres du syndicat (contribution : 977 €, prévisionnel 2021 1 700 €)

Accusé de réception en préfecture
069-216901637-20210309-d202107-DE
Date de réception : 11/03/2021
Date de réception préfecture : 11/03/2021

Le budget 2021 sera établi en tenant compte de ces réformes et du contexte économique très incertain qui pourrait conduire à des dépenses supplémentaires ou à une diminution de certains produits.

ANALYSE RETROSPECTIVE DES FINANCES COMMUNALES 2014-2019

Les données 2020 sont provisoires

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES REELLES STABLES ENTRE 2015 ET 2020

	2015		2016		2017		2018		2019		2020	
		Evol. n/n-1		Evol. n/n-1		Evol. n/n-1		Evol. n/n-1		Evol. n/n-1		Evol. n/n-1
013 Atténuation de charges	41 410 €	-51%	31 958 €	-23%	48 980 €	53%	22 767 €	-54%	45 861 €	101%	46 449 €	1%
70 Ventes des services, du domaine et ventes diverses	503 120 €	261%	386 492 €	-23%	410 374 €	6%	425 100 €	4%	448 351 €	5%	391 873 €	-13%
73 Impôts et taxes	2 076 791 €	-23%	2 230 526 €	7%	2 312 500 €	4%	2 597 215 €	12%	2 454 956 €	-5%	2 545 946 €	4%
74 Dotations, subventions et participations	470 031 €	-45%	313 407 €	-33%	323 696 €	3%	318 551 €	-2%	218 768 €	-31%	232 192 €	6%
75 Autres produits de gestion courante	112 943 €	-5%	128 237 €	14%	114 238 €	-11%	125 144 €	10%	158 116 €	26%	156 006 €	-1%
76 Produits financiers	3 780 €	-28%	3 620 €	-4%	3 620 €	0%	3 200 €	-12%	3 200 €	0%	- €	-100%
77 Produits exceptionnels	125 607 €	-56%	917 144 €	630%	9 292 €	-99%	134 974 €	1353%	227 195 €	68%	10 420 €	-95%
O42 Opération d'ordre de transfert entre sections	33 380 €		318 401 €	854%	- €	-100%	64 486 €		13 824 €	-79%	65 505 €	374%
78 Reprise sur provisions									15 000 €		- €	
TOTAL	3 367 062 €	-19%	4 329 786 €	29%	3 222 699 €	-26%	3 691 438 €	15%	3 585 271 €	-3%	3 448 391 €	-4%
Réelles	3 333 682 €	-20%	4 011 385 €	20%	3 222 699 €	-20%	3 626 951 €	13%	3 571 447 €	-2%	3 382 886 €	-5%

* chapitre 77 de 2016 : vente terrain en Chuel et terrains « Servignat/Joubert »

La stabilité des recettes depuis 2015 masque une redistribution sensible de l'origine des ressources de la Collectivité. Les concours de l'Etat ont sensiblement baissé tandis que les ressources propres ont progressé.

BAISSE NOTABLE DES CONCOURS DE L'ETAT

Le chapitre 74, dans lequel sont notamment comptabilisées les dotations de l'Etat, a enregistré une perte de près de 100 000 € en 5 ans ¹. Il s'agit principalement de la perte de la DGF (124 000 € en 2016).

Depuis 2013, les dotations ont baissé de 259 369.00 €

	2016	2017	2018	2019	2020
DGF	124 097,00 €	71 367,00 €	45 926,00 €	13 229,00 €	0 €
Dotation solidarité rurale	31 557,00 €	34 029,00 €	35 799,00 €	48 784,00 €	35 865.00 €
Total	155 654,00 €	05 396,00 €	81 725,00 €	62 013,00 €	35 865.00 €
% RRF	3,9%	3,3%	2,3%	1,7%	1.00%

La Commune a également perdu la DUCSTP (dotation unique de compensation spécifique de la taxe professionnelle) mise en œuvre lors de la réforme de la Taxe Professionnelle pour compenser les pertes pour les collectivités (6 800 €)

Cette baisse a été en partie limitée par l'obtention d'une aide pour l'extension des horaires d'ouverture de la médiathèque de 10 000 €. Elle n'est prévue que pour 5 ans.

EVOLUTION DES RESSOURCES FISCALES

La population légale **municipale** de Quincieux est passée de 3 002 habitants (base 2010) à 3 467 habitants (base 2017) ce qui a eu notamment pour conséquence une augmentation des bases fiscales et donc des produits liés.

	2015	2019	2020	Variation 2015/2020
Taxe habitation	5 058 416 €	5 374 309 €	5 394 562 €	6.65 %
Taxe foncier bâti	4 394 817,00 €	5 394 631 €	5 473 959 €	24.55 %
Taxe foncier non bâti	108 440 €	110 784 €	113 704 €	4.85 %

¹ En 2015 la Commune a perçu une dotation exceptionnelle relative au relèvement du seuil d'assujettissement au versement transport 161 195.54 €

A cette fiscalité locale s'ajoute une augmentation sensible des produits issus

- de taxe additionnelle aux droits de mutation (280 000 € perçus en 2020 pour 161 200 € perçus en 2015²)
- issus de la taxe sur la consommation finale d'électricité (80 000 €)

Il faut toutefois noter que la Commune n'a pas la maîtrise de ces deux ressources car elles sont assises sur des opérations sur lesquelles elle ne peut influencer.

EVOLUTION DES RESSOURCES LIEES AU PATRIMOINE

Le chapitre 75 a également connu une évolution importante en raison de la conclusion de baux commerciaux.

Les autres chapitres sont globalement constants (la différence sur le chapitre 70 entre 2015 et 2020 vient du fait qu'en 2015, la convention de viabilité hivernale a été comptabilisée pour 2014 et 2015)

² Comptabilisés au chapitre 74 par erreur

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2015-2020

	2015		2016		2017		2018		2019		2020	
		Evol. n/n-1		Evol. n/n-1		Evol. n/n-1		Evol. n/n-1		Evol. n/n-1		Evol. n/n-1
011 Charges à caractère général	977 562 €	-9%	907 989 €	-7%	962 398 €	6%	1 077 097 €	12%	790 652 €	-27%	824 495 €	4%
012 Charges de personnel	1 124 859 €	12%	1 204 818 €	7%	1 264 670 €	5%	1 298 206 €	3%	1 337 835 €	3%	1 447 629 €	8%
014 Atténuation de produits	22 128 €	-81%	36 897 €	67%	46 336 €	26%	44 872 €	-3%	43 777 €	-2%	43 659 €	0%
65 Autres Charges de gestion courante	382 020 €	-61%	400 414 €	5%	351 628 €	-12%	194 979 €	-45%	243 651 €	25%	256 536 €	5%
66 Charges financières	82 478 €	-12%	78 642 €	-5%	70 650 €	-10%	64 423 €	-9%	84 328 €	31%	84 422 €	0%
67 Charges excepti.	16 120 €	2563%	- €	-100%	3 400 €	nc	5 600 €	65%	3 033 €	-46%	3 608 €	19%
68 Dotations aux amortissements et aux	- €		- €		- €		- €		15 000 €	0%	- €	-100%
042 Opé. d'ordre entre section (amort., opé. d'actifs)	66 737 €	10012%	1 233 139 €	1748%	64 000 €	-95%	162 529 €	154%	325 094 €	100%	230 231 €	-29%
TOTAL	2 671 904 €	-18%	3 861 899 €	45%	2 763 083 €	-28%	2 847 706 €	3%	2 843 369 €	0%	2 890 580 €	2%
Réelles	2 605 167 €	-20%	2 628 760 €	1%	2 699 083 €	3%	2 685 177 €	-1%	2 518 276 €	-6%	2 660 349 €	6%

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse sur la période 2015-2020 car de nouveaux services ont été ouverts à la population mais également pour 2020 en raison de la crise sanitaire.

STABILITE DES CHARGES A CARACTERE GENERAL (CHAPITRE 011)

Ce chapitre est en baisse sur la période de référence malgré la crise sanitaire de 2020.

Cette baisse est principalement due au passage en régie du service périscolaire (-144 000 €)

Les surcoûts pour l'acquisition des masques et de consommables d'entretien ont été compensés par la diminution des achats de denrées alimentaires (restaurant scolaire)

AUGMENTATION DES CHARGES DE PERSONNEL (CHAPITRE 012)

La masse salariale a connu une augmentation sensible depuis 2015 notamment en raison de la création d'emplois sur le service enfance jeunesse, au service communication, du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) de la masse salariale et décisions extérieures (dégel du point d'indice, augmentation des cotisations patronales, disposition Parcours Professionnels Carrières Rémunérations, ...)

De plus, durant plusieurs mois entre 2018 et 2019, les postes de responsable enfance jeunesse et de garde champêtre sont restés vacants ou partiellement occupés.

En 2020, plus particulièrement, la Collectivité a dû procéder à certains remplacements en raison de congés maternité, de placement en ASA (Autorisation Spéciale d'Absence) ou de congés maladie mais également à des embauches en renfort afin d'assurer la bonne observation des protocoles sanitaires.

Absences 2020 liées au covid

9 cas ayant généré 104 jours d'absence

1 asa « personne vulnérable » soit 71 jours d'absence

6 cas contacts ayant généré 38 jours d'absence

33 agents en ASA durant le confinement (pas de chômage partiel, rémunération maintenue) ayant généré 1 855.50 jours d'absence

**jours calendaires*

EVOLUTION DU FPIC³ (CHAPITRE 014)

Pour mémoire, ce fonds a été mis en place pour pallier au fait que l'Etat ne pouvait plus abonder les dotations aux collectivités. Il repose sur le principe d'une péréquation horizontale : un prélèvement sur les ressources des territoires dits « riches » est fait au profit des collectivités dites « pauvres ».

La baisse amorcée en 2018 se poursuit sur 2020 sans être très significative.

2015	2016	2017	2018	2019	2020
22 128 €	36 897€	46 336 €	44 872€	43 777 €	43 659 €

EVOLUTION DES CHARGES DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 65)

Ces charges ont diminué depuis 2015 car la Commune a fiscalisé ses contributions au Sigerly.

³ Fonds de péréquation des recettes communales et intercommunales

SECTION D'INVESTISSEMENT

EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2015-2020

	2015		2016		2017		2018		2019		2020	
		Part RI		Part RI		Part RI		Part RI		Part RI		Part RI
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	66 737,46 €	4,31%	1 233 138,87 €	55,71%	64 000,00 €	41,33%	162 528,83 €	44,82%	325 093,00 €	6,25%	230 231,00 €	6,88%
041 Opérations patrimoniales (opérations d'ordre)	18 538,29 €	1,20%		0,00%	- €	0,00%	- €	0,00%	65 901,00 €	1,27%	1 463 768,00 €	43,71%
10 Dotations, fonds divers et réserves	1 456 561,83 €	94,03%	980 263,13 €	44,29%	40 216,85 €	25,97%	87 023,63 €	24,00%	1 909 447,00 €	36,70%	1 276 881,00 €	38,13%
dont FCTVA	55 918,96 €	3,61%	16 626,92 €	0,75%	19 182,57 €	12,39%	79 382,55 €	21,89%	84 127,00 €	1,62%	245 640,00 €	7,34%
dont TA (ex TLE)	7 147,49 €	0,46%	17 460,49 €	0,79%	21 034,28 €	13,58%	7 641,08 €	2,11%	7 641,00 €	0,15%	7 641,00 €	0,23%
dont autofinancement	1 393 495,38 €	89,96%	946 175,72 €	42,75%	- €	0,00%	- €	0,00%	1 817 679,00 €	34,94%	1 023 600,00 €	30,57%
13 Subventions d'investissement	- €	0,00%	- €	0,00%	47 633,00 €	30,76%	106 640,00 €	29,41%	652 680,00 €	12,55%	142 952,00 €	4,27%
16 Emprunts et dettes assimilées	874,00 €	0,06%	- €	0,00%	3 000,00 €	1,94%	6 462,45 €	1,78%	2 000 669,00 €	38,45%	352,00 €	0,01%
21 Immobilisations corporelles	- €	0,00%	- €	0,00%	- €	0,00%	- €	0,00%	2 135,00 €	0,04%	- €	0,00%
23 Immobilisation en cours	6 326,74 €	0,41%	- €	0,00%	- €	0,00%	- €	0,00%	34 683,00 €	0,67%	22 281,00 €	0,67%
48201 Travaux connexes	- €	0,00%	- €	0,00%	- €	0,00%	- €	0,00%	212 100,00 €	4,08%	212 100,00 €	6,33%
TOTAL	1 549 038,32 €		2 213 402,00 €		154 849,85 €		362 654,91 €		5 202 708,00 €		3 348 565,00 €	
Réelles	70 267,19 €		34 087,41 €		90 849,85 €		200 126,08 €		2 994 035,00 €		630 966,00 €	

Les recettes réelles d'investissement ont beaucoup augmenté en raison des investissements réalisés depuis 2015 (réhabilitation de la MJC, construction du restaurant scolaire et de la médiathèque). Ces opérations permettent à la Collectivité de bénéficier du FCTVA mais également de concours financiers extérieurs.

Au 31/12/2020, les restes à réaliser en recettes devraient s'élever à **263 000 €**. Ils correspondent aux subventions qu'il reste à percevoir pour la construction du restaurant scolaire (Etat et Région)

EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2015-2020

	2015		2016		2017		2018		2019		2020	
		Part DI		Part DI		Part DI		Part DI		Part DI		Part DI
Opérations d'ordre	18 538 €	2%	318 401 €	35%	- €	0%	64 486 €	2%	79 723 €	2%	1 529 273 €	36%
Divers	37 263 €	5%		0%	- €	0%	- €	0%	90 589 €	2%	- €	0%
Emprunt	145 274 €	19%	152 177 €	17%	279 855 €	30%	271 430 €	10%	284 785 €	8%	336 228 €	8%
Subventions d'équipements versées	- €	0%	61 536 €	7%	73 700 €	8%	1 692 €	0%	9 000 €	0%	50 099 €	1%
Programme d'investissement	559 338 €	74%	381 992 €	42%	568 789 €	62%	2 263 471 €	87%	3 197 448 €	87%	2 300 214 €	55%
Immobilisations financières	- €	0%	- €	0%		0%	- €	0%	360 €	0%	360 €	0%
TOTAL	760 413 €		914 105 €		922 344 €		2 601 079 €		3 661 906 €		4 216 174 €	
Réelles	741 875 €		595 704 €		922 344 €		2 536 593 €		3 582 183 €		2 686 901 €	

PRINCIPALES REALISATIONS 2020

Malgré le contexte particulier de 2020, un certain nombre de projets d'investissement ont pu être réalisés

<u>Opération</u>	<u>Intitulé</u>	<u>Total des crédits ouverts 2020</u>	<u>Réalisé</u>	<u>Solde</u>	<u>Annulation</u>	<u>Reports 2021</u>
100-1	Démolition et re-construction de la médiathèque	25 000,00 €	20 748,35 €	4 251,65 €	3 805,65 €	446,00 €
100-2	Nouveau restaurant scolaire	2 150 000,00 €	1 942 183,61 €	207 816,39 €	3 616,39 €	204 200,00 €
102	MJC/EMP	80 100,00 €	64 065,61 €	16 034,39 €	16 034,39 €	-00 €

Etudes (0)

19 0 1	La Chapelle	12 000,00 €	6 960,00 €	5 040,00 €	-00 €	5 040,00 €
19 0 2	Chaufferie EMP	5 000,00 €	-00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	-00 €
20 0 1	Réaménagement ancien restaurant scolaire	10 000,00 €	-00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	-00 €

Bâtiments communaux (1)

19 1 7	Réhabilitation stores école élémentaire	15 000,00 €	13 440,00 €	1 560,00 €	1 560,00 €	-00 €
20 1 1	Sécurisation du club house CTM et tennis	11 500,00 €	7 531,20 €	3 968,80 €	2 008,80 €	1 960,00 €
20 1 2	Accessibilité local Poste	5 000,00 €	-00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	-00 €
20 1 3	Isolation thermique bureaux étage mairie	3 500,00 €	-00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	-00 €
20 1 4	Sécurisation local de rangement EMP	5 000,00 €	-00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	-00 €
20 1 5	Mise en sécurité bas-relief église	20 000,00 €	-00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	-00 €
20 1 6	Réaménagement ancien restaurant scolaire	200 000,00 €	-00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	-00 €
20 1 7	Aménagement quartier des Flandres	251 199,00 €	-00 €	251 199,00 €	251 199,00 €	-00 €

20 1 9	Visiophone mairie	2 300,00 €	2 256,00 €	44,00 €	44,00 €	-00 €
Eclairage public (2)						
19 2 1	Eclairage public rue de la Thibau- diere	60 000,00 €	50 098,79 €	9 901,21 €	9 901,21 €	-00 €
Voirie (3)						
20 3 1	Eclairage fon- taine/pont à bas- cule	2 500,00 €	-00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	-00 €
20 3 2	Extension parc vi- déoprotection	25 000,00 €	-00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	-00 €
Matériels (5)						
19 5 1	Signalétique	15 000,00 €	-00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	-00 €
19 5 6	Informatisation ST	11 000,00 €	6 865,00 €	4 135,00 €	3 481,00 €	654,00 €
19 5 8	Parapheur numé- rique	1 790,00 €	1 308,00 €	482,00 €	482,00 €	-00 €
19 5 9	Armement PM	1 904,00 €	1 903,27 €	0,73 €	0,73 €	-00 €
20 5 1	Informatique élé- mentaire et ma- ternelle 2020	26 000,00 €	16 848,00 €	9 152,00 €	6 202,00 €	2 950,00 €
20 5 2	Mobilier Mater- nelle 2020	1 400,00 €	-00 €	1 400,00 €	1 400,00 €	-00 €
20 5 3	Mobilier Elémen- taire 2020	1 000,00 €	-00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	-00 €
20 5 4	Matériels festivités 2020	5 800,00 €	2 584,80 €	3 215,20 €	1 655,20 €	1 560,00 €

20 5 5	Réhabilitation équipements informatiques mairie	70 000,00 €	57 470,91 €	12 529,09 €	29,09 €	12 500,00 €
20 5 6	Véhicules outillages ST 2020	52 800,00 €	35 940,00 €	16 860,00 €	15 639,00 €	1 221,00 €
20 5 7	DAE ⁴ 2020-2022	4 000,00 €	-00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	-00 €
20 5 8	Radar pédagogique	1 000,00 €	-00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	-00 €
20 5 9	Pve ⁵	2 000,00 €	1 625,70 €	374,30 €	374,30 €	-00 €
20 5 10	Logiciel métier enfance	9 100,00 €	8 959,80 €	140,20 €	140,20 €	-00 €
20 6 11	Illuminations 2020	5 000,00 €	4 998,67 €	1,33 €	1,33 €	-00 €
20 6 12	Matériel Videodiffusion de réunion	10 000,00 €	6 496,20 €	3 503,80 €	3 503,80 €	-00 €
20 6 13	Changement pompage arrosage stade	8 500,00 €	8 500,00 €	-00 €	-00 €	-00 €
Terrains (6)						
20 6 1	Branchement électrique Chalmal	9 500,00 €	-00 €	9 500,00 €	9 500,00 €	-00 €
sous total opérations		3 118 893,00 €	2 260 783,91 €	858 109,09 €	627 578,09 €	230 531,00 €
458101	Travaux connexes	74 193,00 €	68 336,33 €	5 856,67 €	5 856,67 €	-00 €
Investissement hors opération						
2051	Logiciel	1 600,00 €	1 500,00 €	100,00 €	100,00 €	-00 €
2111	Terrains nus	7 000,00 €	352,00 €	6 648,00 €	6 648,00 €	-00 €
2183	Matériel informatique divers	6 728,00 €	2 230,99 €	4 497,01 €	4 497,01 €	-00 €

⁴ Défibrillateurs automatisés externes

⁵ Appareil permettant d'établir des procès-verbaux électroniques

Accusé de réception en préfecture 069-216901637-20210309-4202107-DE Date de télétransmission : 11/03/2021 Date de réception préfecture : 11/03/2021						
2184	Mobilier 2020	2 900,00 €	3 845,69 €	-945,69 €	-945,69 €	-00 €
2188	Dotation livres, DVD média-thèque 2020	9 750,00 €	9 148,59 €	601,41 €	601,41 €	-00 €
2188	Matériel électoral	1 500,00 €	4 115,48 €	-2 615,48 €	-2 615,48 €	-00 €
Sous total chapitre 21		29 478,00 €	21 192,75 €	8 285,25 €	8 285,25 €	-00 €
238	Avances sur marché	10 000,00 €	-00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	-00 €
Sous total chapitre 23		10 000,00 €	-00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	-00 €
TOTAL		3 232 564,00 €	2 350 312,99 €	882 251,01 €	651 720,01 €	230 531,00 €

Les restes à réaliser en dépenses devraient s'établir au 31/12/2020 à **230 531.00 €**

RESULTATS PREVISIONNELS DE CLOTURE 2020

Les chiffres 2020 sont provisoires et arrondis

2020 **Pour mémoire CA 2019**

Résultat de la section de fonctionnement

Résultat de l'exercice	557 808 €	743 206 €
Résultat de l'exercice antérieur (ligne 002)	780 016 €	1 060 410 €
Résultat de clôture à affecter	1 337 825 €	1 803 616 €

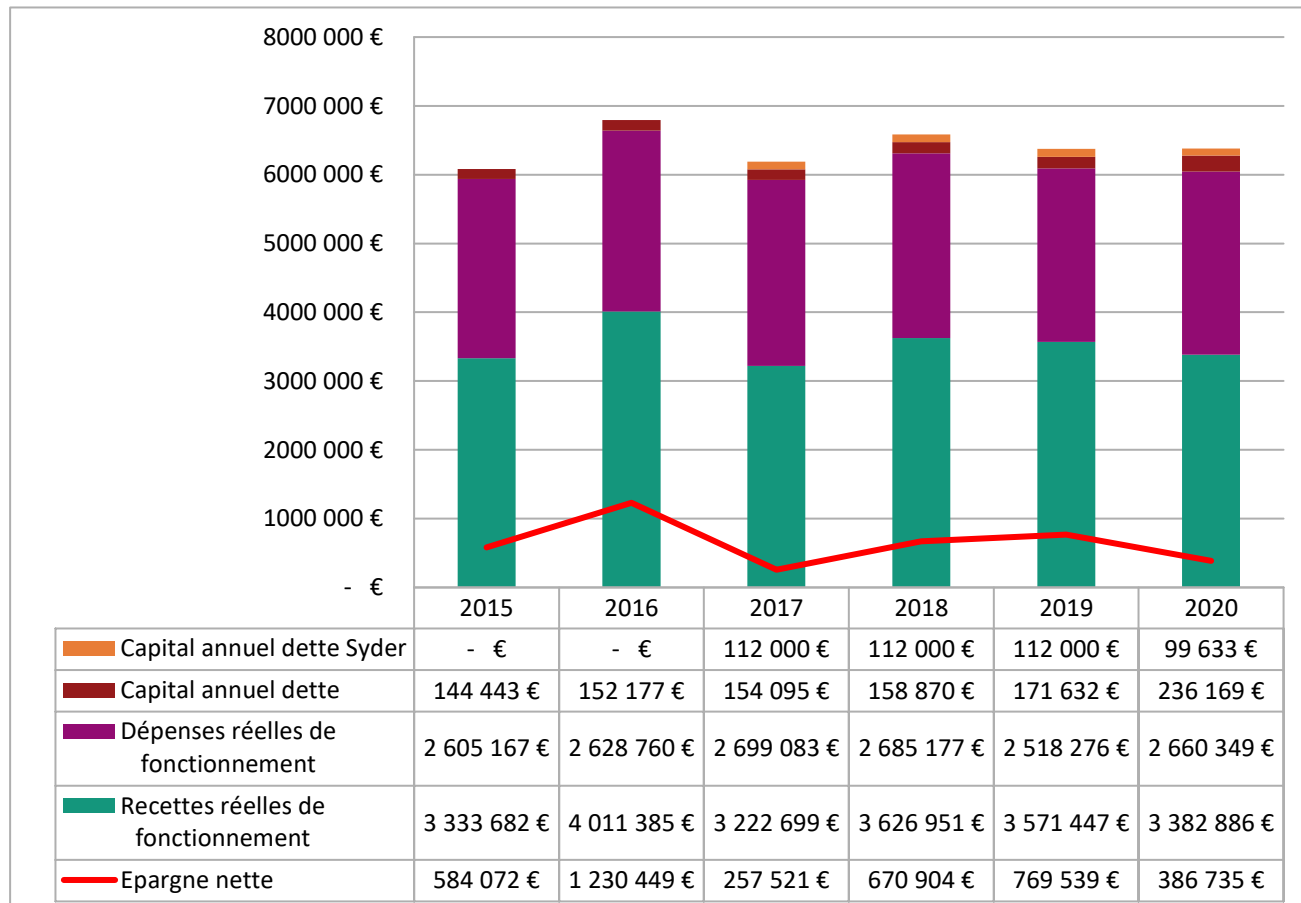
Résultat de la section d'investissement

Résultat de l'exercice	- 867 607 €	1 540 803 €
Résultat de l'exercice antérieur (ligne 001)	627 594 €	-913 569 €
Résultat comptable cumulé	- 240 013 €	627 234 €
Dépenses engagées non mandatées	230 531 €	2 240 104 €
Recettes d'investissement restant à recouvrer	263 000 €	588 914 €
Solde des restes à réaliser	32 469 €	-1 651 190 €
Besoin réel de financement	- 207 544 €	-1 023 956 €

Une partie de l'excédent de fonctionnement sera à affecter en investissement afin de couvrir le besoin de la section d'investissement.

Il devrait rester en recettes capitalisées de fonctionnement **1 097 700.00 €**

SITUATION FINANCIERE DE QUINCIEUX FIN 2020



PROSPECTIVE ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

La comparaison se fait entre le réalisé provisoire 2020 et le prévisionnel 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2021 EN BAISSÉ

	2020	2021	2020/2021
013 Atténuation de charges	46 449 €	20 000,00 €	-56,94%
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	391 873 €	399 660,00 €	1,99%
73 Impôts et taxes	2 545 947 €	2 446 440,00 €	-3,91%
77 Produits exceptionnels	10 420 €	- €	-100,00%
75 Autres produits de gestion courante	156 006 €	181 950,00 €	16,63%
74 Dotations, subventions et participations	232 192 €	138 870,00 €	-40,19%
002 Excédent n-1	780 016 €	1 096 700,00 €	40,60%
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	65 505 €	11 800,00 €	-81,99%
TOTAL	4 228 407,36 €	4 295 420,00 €	1,58%
TOTAL DES OPERATIONS REELLES	3 382 886,29 €	3 186 920,00 €	-5,79%

Les remboursements des charges de personnel

La Collectivité attend une baisse notable de ce chapitre (013) car la situation de plusieurs agents a évolué :

- En 2020 il y a eu plusieurs congés maternité
- Un agent en temps partiel thérapeutique
- Des arrêts liés au covid

Les recettes fiscales

Il n'est pas prévu d'augmentation des taux des impôts locaux communaux.

La revalorisation des bases étant assise sur l'inflation, elle devrait être peu importante en 2021. La projection réalisée prévoit une revalorisation physique et forfaitaire des bases de l'ordre de 0.5 %.

La Collectivité envisage une relative stabilité des autres ressources.

Pour ce chapitre la Commune prévoit une baisse de près de 4 % des recettes en raison de la baisse prévisionnelle des DMTO (voir supra).

Nota : compte tenu de la suppression de la taxe d'habitation et du transfert du taux de foncier bâti départemental, la comparaison des taux ne peut être réalisée cette année

Les dotations

Il est prévu une baisse sensible sur ce chapitre par rapport à 2020 car la Commune a perçu une subvention pour l'acquisition des masques qui n'est pas reconduite en 2021.

De plus, la Commune ne percevra plus de dotation de compensation pour les exonérations relatives à la taxe d'habitation car elle est supprimée (51 864 € en 2020).

Maintien des ressources propres

Pour ce qui est des produits issus de ses services propres (logements, baux commerciaux, service périscolaire) la Collectivité projette une hausse par rapport à 2020 car seuls 3 mois d'abattement sur les baux commerciaux sont prévus.

Les recettes réelles de fonctionnement (hors report capitalisé 2020, amortissement, opérations d'ordre) devraient reculer de près de 6 %.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021

	2020	2021	2020/2021
011 Charges à caractère général	824 495 €	979 750 €	18,83%
65 Charges de gestion courante	256 536 €	275 150 €	7,26%
67 Charges exceptionnelles	3 608 €	5 000 €	38,58%
012 Charges de personnel	1 447 630 €	1 510 400 €	4,34%
66 Charges financières	84 423 €	76 750 €	-9,09%
042 Amortissement/sorties d'actif	230 231 €	220 500 €	-4,23%
014 Atténuation de produits	43 659 €	60 000 €	37,43%
68 Dotations aux provisions	- €	15 900 €	0,00%
TOTAL	2 890 582,27 €	3 143 450,00 €	8,75%
TOTAL DES OPERATIONS REELLES	2 660 351 €	2 922 950 €	9,87%

Il devrait être provisionné autour de 80 000 € en dépenses imprévues

Les charges à caractère général

Il est prévu une hausse sensible de ce poste sur l'année 2021 afin de procéder à des travaux d'entretien et de mise en accessibilité du patrimoine immobilier de la commune.

A cet effet, 100 000 € seront prélevés sur l'excédent de fonctionnement capitalisé de 2020.

Les projections tiennent aussi compte de l'augmentation des tarifs du gaz et de l'électricité. L'électricité devrait notablement augmenter cette année en raison de la hausse des coûts de production (maintenance des centrales retardées avec le confinement de mars 2020, hausse de la demande avec le télétravail, hausse des factures impayées en raison de la crise économique, ...).

Les crédits provisionnés tiendront également compte du fait que de nombreux bâtiments communaux ont peu fonctionné en 2020 occasionnant une baisse de la consommation sur les fluides.

2020 a également été marquée par la fermeture de la restauration scolaire générant une baisse des achats de denrées alimentaires. Pour 2021, la Commune prévoit un fonctionnement normal de ce service occasionnant par rapport à 2020 une augmentation des dépenses.

Par ailleurs, la Commune étudie une possible externalisation du nettoyage des écoles ce qui engendrerait une augmentation de ce poste. Corrélativement, le poste dédié au chapitre 012 diminuerait.

Les charges liées aux fêtes et cérémonies ont été revues à la baisse compte tenu du contexte sanitaire.

Il est également prévu le maintien de crédits pour l'acquisition de masques réutilisables pour les agents, l'achat de consommables d'entretien et des renforts extérieurs pour le nettoyage des locaux.

Les charges de personnel

Ces dépenses devraient connaître une augmentation sensible en 2021, principalement en raison de facteurs externes.

Facteurs extérieurs

2021 marque la dernière année du dispositif PPCR (parcours carrières rémunérations). Il visait, sur 3 ans, à compenser sur 3 ans le gel du point d'indice de la fonction publique et à réorganiser une partie des carrières des agents.

Cette mesure impacte la moitié des agents de la collectivité.

La revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier 2021 impacte aussi la « masse salariale » (2019 : 10.03€/h, ; 2020 : 10.15 €/h, 2021 : 10.25 €/h)

Les projections tiennent également compte des avancements d'échelon de certains agents.

La cotisation « accident du travail » est revalorisée 1.60 % à 1.80 %. Les autres charges patronales n'évoluent pas.

La masse salariale est également impactée par la mise en place, à compter du 1^{er} janvier 2021, de la prime de précarité pour les agents contractuels. Elle doit être versée pour tous les contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois et représente 10 % des rémunérations perçues.

Choix de la collectivité

Les projections tiennent compte

- De la création d'un emploi de chargé de communication (21h) en remplacement du contrat aidé recruté en 2019.
- De l'intégration de la responsable enfance jeunesse et de la coordinatrice de l'école élémentaire jusqu'alors contractuelles.
- De la création d'un « service ado »
- De l'embauche d'une responsable adjointe pour le service EJE (6 mois)

Les projections pourraient évoluer dans le courant de l'année 2021 afin de prendre en compte :

- Le recrutement d'une éducatrice jeunes enfants en charge du RAM (40 000 € environ pour une année complète)
- Le recrutement du conseiller numérique (31 000 €)

Les recettes afférentes seraient alors également provisionnées

- pour le RAM, la Commune bénéficiera d'un concours de la CAF (26 000 € environ) ainsi que de celui de la commune de Lissieu
- pour le conseiller numérique d'une subvention de 50 000 € versée en trois fois (20% à la signature, 30 % au bout de 6 mois et 50 % au bout de 12 mois)

Par ailleurs, la Commune étudie la possibilité d'externaliser le ménage des écoles. Cet impact serait peu sensible sur le budget 2021 car la prestation ne serait mise en œuvre qu'à la rentrée 2021-2022.

Evolution du tableau des effectifs (sans les contractuels)

Au 31/12/2020	Prévisions 31/12/2021
34.34 ETP créés dont 31.44 pourvus	34.34 ETP créés dont 31.44 pourvus

Le fonds de péréquation des recettes communales et intercommunales (FPIC)

Le montant global du fond n'est pas relevé cette année encore. Mais la contribution s'entendant à l'échelle de la Métropole et selon la clef de répartition qu'elle arrêtera et non à l'échelle de la commune de Quincieux, il est difficile de prévoir la variation. Il est prévu d'abonder à hauteur de 60 000 € la provision pour une contribution 2020 de 43 659 €

Les autres points notables

Les autres chapitres sont constants.

Les intérêts de la dette diminuent légèrement en raison de l'ancienneté de la plupart des prêts.

Deux provisions seront constituées en 2021

- une pour le contentieux en urbanisme (délibération du mois de janvier 2021)
- une pour les créances douteuses

Dépenses imprévues

Compte tenu des incertitudes liées à la crise sanitaire il est prévu d'abonder les dépenses imprévues à hauteur de 80 000 €

Amortissement prévisionnel 2021

La dotation aux amortissements passe de 173 400 € à 220 467 € en raison des nouveaux investissements mobiliers réalisés en 2020.

L'excédent de fonctionnement devrait être de l'ordre de 1 100 000 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement devrait s'établir autour de 2 200 000 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

FCTVA

Le FCTVA 2021 sera plus important car la Commune commence à percevoir la compensation de TVA pour les travaux engagés sur le restaurant scolaire et la MJC.

Il devrait être de l'ordre de 374 000.00 €.

Subventions

Subventions 2020	Reports 2020	Inscriptions 2021	Total 2021
Région médiathèque (solde)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Réserve parlementaire médiathèque	0,00 €	0,00 €	0,00 €
DSIL MJC	0,00 €	0,00 €	0,00 €
DSIL restaurant scolaire	210 000,00 €	0,00 €	210 000,00 €
Subvention Région Restaurant scolaire	53 000,00 €	0,00 €	53 000,00 €
Subvention ADEME restaurant scolaire	0,00 €	19 100,00 €	19 100,00 €
Total	263 000,00 €	19 100,00 €	282 100,00 €

Des demandes de subventions ont été déposées

- auprès de la DRAC pour la réhabilitation du mobilier de l'Eglise
- auprès de l'Etat, au titre de la DSIL⁶, pour les travaux de réhabilitation de la chapelle
- auprès de la fondation Ste Irénée pour la réhabilitation de la chapelle
- auprès de la Région et de l'Etat pour le programme de vidéoprotection

Des dossiers complémentaires devraient déposés

- pour la chapelle auprès de la Région AURA
- pour une réhabilitation de la chaudière de l'EMP auprès de l'Etat (DSIL plan de relance)

Dans le cas où une décision serait communiquée à la Commune dans l'année 2021 ces subventions seraient inscrites par décision modificative.

⁶ Dotation de soutien à l'investissement local

Les autres recettes

La taxe d'aménagement devrait être reconduite pour le même montant que 2020 comme tenu des incertitudes présentées précédemment (7 000 €)

La dotation aux amortissements représenterait 220 500 €

La dotation 2020 à l'investissement de 240 000 €

LES INVESTISSEMENTS PREVISIONNELS 2021

Les investissements 2021 seront principalement constitués par l'achèvement des programmes engagés en 2020 (restaurant scolaire, informatique de l'école élémentaire, mise à niveau informatique de la mairie, ...)

Quelques nouveaux programmes comme la mise en accessibilité des bâtiments, la rénovation du mobilier de l'église, la refonte du site internet, l'extension du parc de vidéoprotection ou la réhabilitation de portions d'éclairage public pourraient être ouverts.

Des études seront également engagées pour la réhabilitation de la chapelle et la restructuration de l'ancien restaurant scolaire.

La volonté est de limiter les investissements afin de pouvoir travailler à la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle et à la réaffectation des anciens locaux du restaurant scolaire.

Une provision sera également faite pour l'aménagement à plus long terme du secteur des Flandres.

Le remboursement du capital de la dette représentera pour 2021 une somme de **342 040 €** dont 99 640 € pour le Syder.

Le programme d'investissements 2021 devrait être de **1 340 000 €** (y compris les programmes pluriannuels)

La Commune envisage également de provisionner **15 000 €** pour l'acquisition éventuelles de terrains (préemption Safer).

A ces dépenses, s'ajouteront l'amortissement des subventions (11 800 €, le déficit 2020 de 240 000 €, les RAR 2020 de 231 000 €, des dépenses imprévues autour de 20 000 €)

LA DETTE COMMUNALE

L'ENCOURS DE LA DETTE

Le capital restant dû de la dette s'élève au 1er janvier 2021 à **2 984 927.55 €**.

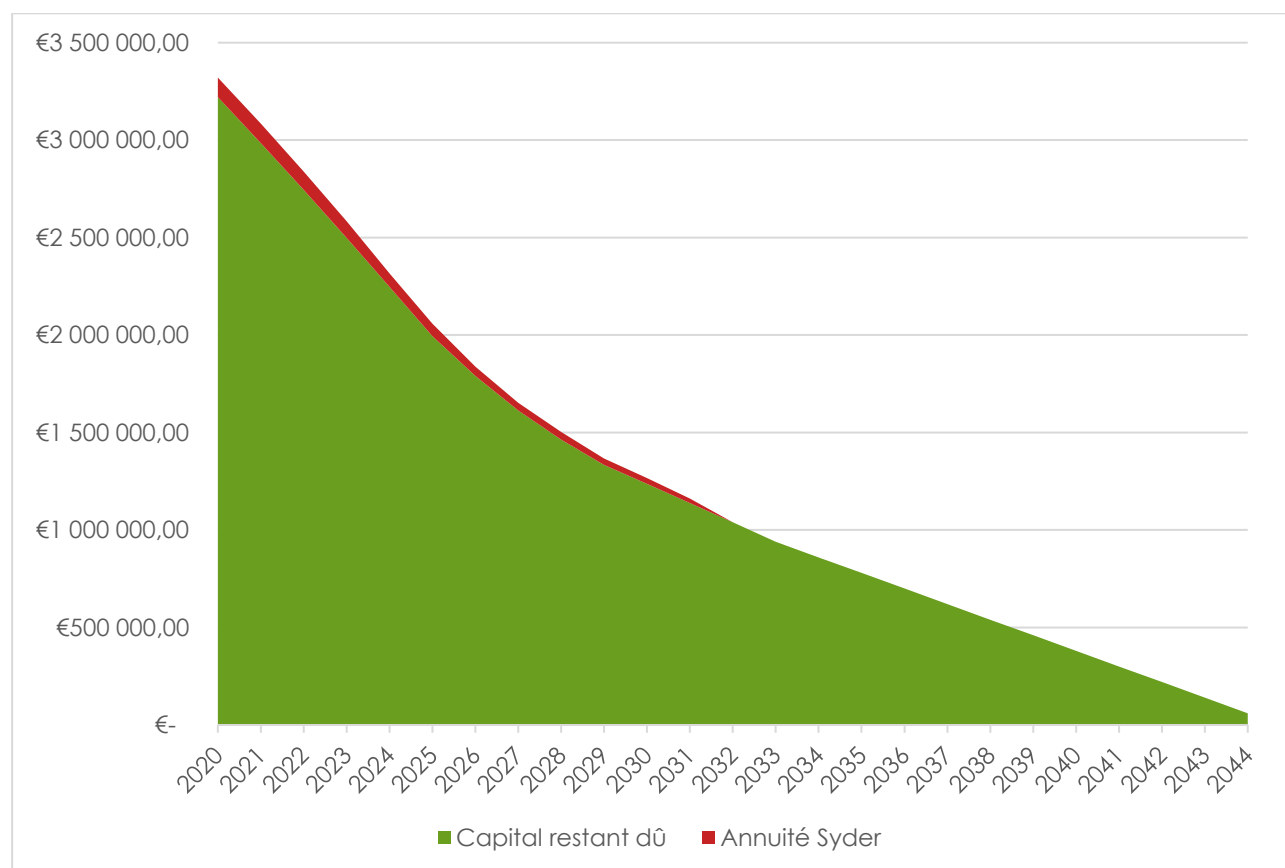
Il y a actuellement 7 prêts en cours :

Désignation	Montant du prêt	Durée	Taux	Dernière année
Acquisition Joubert (habitation et commerce)	700 000 €	240	Fixe	2027
Acquisition Servignat	200 000 €	180	Variable	2024
Construction école élémentaire	345 495.18 €	144	Fixe	2025
Construction restaurant scolaire	2 000 000 €	300	Fixe	2044
Construction école élémentaire	500 000 €	240	Fixe	2024
Acquisition terrain Bélerd	300 000 €	360	Fixe	2032
Investissement centre village ⁷	500 000 €	180	Fixe	2028

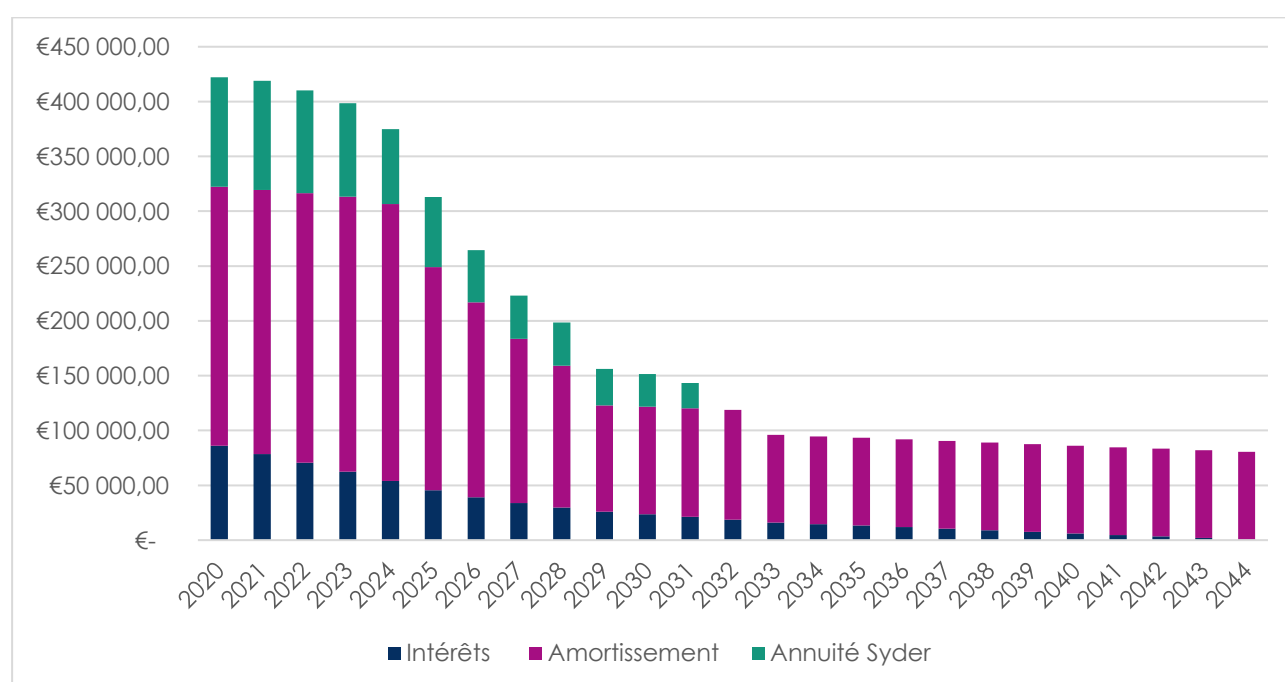
⁷ Acquisition local rue des Flandres

PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE

EVOLUTION DE L'ENCOURS



EVOLUTION DE L'ANNUITE DE LA DETTE



LE POIDS DE LA DETTE AU SEIN DU BUDGET

La capacité de désendettement

Compte tenu de la souscription du prêt pour la construction du restaurant scolaire, la capacité de désendettement de la Commune entre 2019 et 2020 est passée de 4.13 ans à 7.54 ans (annuité du Syder non comprise).

Pour les exercices de 2022 à 2024, le seuil devrait se situer entre 6 et 7 ans avant de décroître à compter de 2025.

Le seuil d'alerte pour ce ratio se situe autour de 15 ans. L'endettement de Quincieux est donc convenable.

L'encours de la dette au 31/12/2020 par habitant

L'encours au 31/12/2020 est de 848.47 € par habitant. La moyenne de la strate au 31/12/2019 est à 751 €.

Taux d'endettement

Au 31/12/2020, il devrait se situer à 88.24 %. La moyenne de la strate est à 73.12 % au 31/12/2019

PROSPECTIVE 2022-2026

La Commune envisage une augmentation de l'ordre de 0.50 % de ses recettes de fonctionnement jusqu'en 2023 puis une augmentation de 1 % en raison de l'arrivée de nouvelles constructions. Le rythme de croissance serait à nouveau autour de 0.50 % à compter de 2025.

Dans le même temps, il est envisagé une croissance des dépenses de fonctionnement de l'ordre de 1 % par an.

Compte tenu de la hausse structurelle de la masse salariale, des économies sur les dépenses courantes devront être réalisées pour compenser cette augmentation.

Les années 2023, 2024 et 2025 feront l'objet d'une attention particulière. L'investissement devrait être limité afin de pouvoir constituer des réserves pour le financement de projets structurants (maison de santé, aménagement secteur des Flandres, réaménagement de l'ancien restaurant scolaire, ...). L'épargne nette devrait être très limitée.

Cette prospective sera actualisée en fonction de l'avancée des différents programmes d'investissement qui impacteront le solde de clôture. Seront également inscrits au fil de leur notification les éventuels concours financiers extérieurs.

Le développement de l'urbanisation, dont l'échéancier doit être encore affiné, impactera également le budget communal car les nouveaux habitants apporteront de la fiscalité mais nécessiteront également de renforcer certains services.

A compter de 2027, la Commune devrait être en mesure de recourir de nouveau à l'emprunt pour financer ses nouveaux investissements.

Accusé de réception en préfecture
069-216901637-20210309-d202107-DE
Date de télétransmission : 11/03/2021
Date de réception préfecture : 11/03/2021

Evolution du fonctionnement

Accusé de réception en préfecture
069-216901637-20210309-d202107-DE
Date de télétransmission : 11/03/2021
Date de réception préfecture : 11/03/2021

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes réelles de fonctionnement	3 382 886 €	3 186 870 €	3 202 804 €	3 218 818 €	3 251 007 €	3 267 262 €	3 283 598 €
Dépenses réelles de fonctionnement	2 660 349 €	2 823 000 €	2 851 230 €	2 879 742 €	2 908 540 €	2 937 625 €	2 967 001 €
Capital annuel dette	236 169 €	240 896 €	245 820 €	250 950 €	252 468 €	203 713 €	177 707 €
Capital annuel dette Syder	99 633 €	99 633 €	93 954 €	85 238 €	68 265 €	63 840 €	47 610 €
Epargne nette	386 735 €	23 341 €	11 801 €	2 888 €	21 733 €	62 084 €	91 280 €

Financement de l'investissement

Dépenses d'équipements		1 100 000 €	100 000 €	100 000 €	60 000 €	85 000 €	85 000 €
Taxe d'aménagement		7 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €
FCTVA		374 000 €	360 000 €	180 400 €	16 400 €	16 400 €	9 840 €
Subventions		282 100 €	- €	- €	- €	- €	- €

Solde		- 413 559 €	278 801 €	90 288 €	- 14 867 €	484 €	23 120 €
Résultat cumulé	997 775 €	584 216 €	863 017 €	953 305 €	938 438 €	938 922 €	962 042 €

CONCLUSION

La Collectivité se fixe pour objectifs pour construire son budget 2021

- de limiter la hausse de la fiscalité pour les habitants de Quincieux en n'augmentant pas la part communale sur les taxes locales
- de limiter la hausse des tarifs des différents services communaux
- de travailler à la reconstitution de l'épargne pour pouvoir financer les prochains programmes d'investissement

Compte tenu des incertitudes sur les 5 ans à venir : conséquences de la crise financière, relance potentielle des prélèvements de l'Etat sur les ressources locales, conséquences de la réforme de la fiscalité locale, la Commune a prévu

- De limiter l'augmentation des charges à caractère général à concurrence de l'augmentation des charges de personnel
- De revoir la grille tarifaire des services afin de la mettre en adéquation avec les charges supportées par la Collectivité
- De systématiser la recherche de financements extérieurs pour tous les nouveaux projets d'investissement et de fonctionnement

Compte tenu de ces éléments, la priorité du mandat sera la réalisation de la maison de santé pluriprofessionnelle et la programmation de l'aménagement du secteur des Flandres

Si les marges dégagées le permettent, la réhabilitation de l'ancien restaurant scolaire et celle de la chapelle seront également conduites.